

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 26

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept mars, à 16 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CEYRESTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick GHIGONETTO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 11 mars 2021

Présents : MM. GHIGONETTO, RENAULT, BURCHERI, ORTIZ, SCOZZARO, GALLERAND, AZALBERT, PORTALES, MOMBELLI, LACOMBLEZ, PASTOR, RICO, VIVIANI, FARRIS, OHANIAN, BLAIN, GALLI, CRUCIANI, CARIGNANO JAILLON, DELERNIAS, CORDOU, MOSCHETTI, DELOGU, BIGORNE, GUIEU

Absents, excusés représentés : Mme LAMY

Absents, non représentés : M. KABAKIAN

Secrétaire : Mme MOSCHETTI

### **Objet : 2021.09 – Budget Primitif 2021**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612-1 à L1612-20 et L2311-1 à L2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU la Loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientations Budgétaires dans les deux mois précédant le vote du Budget pour les communes de plus de 3500 habitants,

VU la Délibération Municipale n°2021.01 du 23 janvier 2021, prenant acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires,

CONSIDERANT le projet de Budget Primitif présenté pour l'exercice 2021,

Monsieur Jean Paul GALLERAND, Adjoint au Maire délégué aux Finances, soumet au Conseil Municipal le projet de délibération suivant.

Conformément aux textes réglementaires ci-dessus mentionnés, le projet de Budget Primitif 2021 ci-annexé est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, le vote étant effectué par Chapitre.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal d'adopter le projet de Délibération suivant :

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, chapitre par chapitre, avec 22 voix POUR et 4 voix CONTRE (MM. Delogu, Guieu, Bigorne, Lamy)

ADOPTE le Budget Primitif 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement : 4.368.118,60 €
- Section d'Investissement : 4.436.153,81 €
- TOTAL : 8.804.272,41 €

Ceyreste, le 18 mars 2021

  
Le Maire, Patrick GHIGONETTO